

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **43 (1934)**

Heft 50

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Nº 50
BASEL, 13. Dezember 1934

Nº 50
BALE, 13 décembre 1934

INSERATE: Die einseitige Nonparcellelle oder deren Raum 45 Cts. Reklamen Fr. 1.50 per Zeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabat.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: jährlich Fr. 12.—, halbj. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. AUSLAND: bei direktem Bezug jährlich Fr. 15.—, halbjährlich Fr. 8.50, vierteljährlich Fr. 5.—, monatlich Fr. 1.50. Postabonnements: Preise bei den ausländischen Postämtern erfragen. Für Adressänderungen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins



Organe et propriété de la Société Suisse des Hôtelières

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts., réclames fr. 1.50 par ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Pour l'ETRANGER abonnement direct: 1 an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. 50; 3 mois, 5 fr.; 1 mois, 1 fr. 50. Abonnements à la poste: demander le prix aux offices de poste étrangers. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Erscheint jeden Donnerstag

Dreilundvierzigster Jahrgang
Quarante-troisème année

Paraît tous les jeudis

Postcheck- & Giro-Konto No. V 85

Redaktion u. Expedition: Gartenstrasse No. 46, Basel
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: Dr. Max Riesen

TELEPHON
No. 27.934

Redaktion et Administration: Gartenstrasse No. 46, Bâle
Druck von Emil Birkhäuser & Cie., Basel

Compte de chèques postaux No. V85

Getränksteuer

Wie unsere Vereinsmitglieder durch die Tagespresse erfahren haben, ist Ende November die Vollziehungsverordnung zum „Bundesratsbeschluss vom 4. August 1934 über die eidgen. Getränkesteuer“ vom Bundesrat genehmigt worden. Sie umfasst in 8 Abschnitten nicht weniger als 89 Artikel, in denen die rechtliche Seite der Getränkesteuer ihre Regelung findet. Angesichts dieses Umfanges müssen wir uns schon aus Platzrücksichten auf eine summarische Wieder-gabe an dieser Stelle, d. h. auf einen knapp gehaltenen Auszug beschränken, unter Hervorhebung namentlich der für das Gast-gewerbe besonders wichtigen Bestimmungen.

Der erste Abschnitt umschreibt die Grundlagen der Besteuerung: Die eidgen. Getränkesteuer wird erhoben auf dem gewerbmässigen Umsatz von Getränken sowie auf den zu ihrer Herstellung dienenden Grundstoffen (Ingredienzien). Die Steuer wird auf dem ersten Umsatzgeschäft geschuldet, wobei bei Importware die Einfuhr über die Zollgrenze als erstes Umsatz-geschäft gilt. Als gewerbmässiger Umsatz, der für die Besteuerung in Betracht fällt, gilt jede Abgabe an Dritte mit Erwerbs- absicht. Nicht als gewerbmässiger Umsatz gelten u. a. die Abgabe von Erzeugnissen der inländischen Urproduktion durch den Bebauer an Drittpersonen, soweit diese Abgabe nicht handelsmässig erfolgt, ferner der Verbrauch von Getränken durch den Hersteller im eigenen Haushalt usw.

Der Steuer unterliegen insbesondere: a) Weine aller Art, einschliesslich Weinmost und Sauser; b) Obstwein (vergorener Obstsaft), Obstmost, Obstschäumwein und Beerenobstwein; c) Bier; d) un- vergorener Traubensaft (alkoholfreier Wein) und unvergorener Kernobstsaft (Süssmost); e) Mineralwasser mit und ohne künstliche Kohlensäure; f) mit Mineralwasser hergestellte gesüsste Getränke, verdünnter un- vergorener Traubensaft oder Kernobstsaft; g) andere alkoholfreie Getränke (Tafel- getränke, Limonaden, mit Einschluss von alkoholfreiem Bier); h) Beerenäpfel, Frucht- säfte, Sirup. — Ferner werden zur Besteuerung herangezogen alle Grundstoffe (Ingredien- zien), aus denen durch Vermischung mit Wasser oder andern Flüssigkeiten Getränke der vorgenannten Arten hergestellt werden können. — Andererseits unterliegen der Steuer nicht: a) Trinkwasser, das nicht handels- mässig als Tafelwasser abgegeben wird; b) Milch, sowie aus Milch erzeugte Getränke; c) essigstichige Weine, d) gebranntes Wasser im Sinne der eidgen. Alkoholgesetzgebung und ausländische Weine, die infolge ihres Alkoholgehalts bei der Einfuhr einer Mono- polgebühr unterworfen werden.

Die Steuerpflicht entsteht bei Getränken und Grundstoffen, die im Inland erzeugt werden, in dem Zeitpunkt, in welchem die Ware nach Massgabe des der Steuer unterliegenden Umsatzgeschäftes dem Ab- nehmer abgegeben, d. h. diesem die Ver- fügung darüber verschafft wird (Lieferung an den Käufer, Ausschank und dergl.). Für Lieferungen des Weinhandels an Wirte und Hoteliers ist demnach die Steuer durch den Lieferanten zu entrichten. Dagegen muss z. B. für Wein, der vom Hotelier

oder Wirt vom inländischen Produzenten bezogen wird, die Steuer vom Empfänger bezahlt werden.

Die Steuersätze sind wie folgt bemessen:

Warenbezeichnung	Je Flasche, Krug usw. v. 3 l. oder 1 l. à la main	Je Liter, Flasche Krug usw. von mehr als 3 l.
Wein	5 Rp.	5 Rp.
Schäumwein	20 Rp.	20 Rp.
Dessertwein	20 Rp.	20 Rp.
Obstwein und Mostobst	1 Rp.	1 Rp.
Obstschäumwein	10 Rp.	10 Rp.
Beerenobstwein	5 Rp.	5 Rp.
Bier (vorbehalten bleibt die besond. Belastung durch Zolzuschläge auf Brau- gerste, Braumalz u. Bier)	4 Rp.	4 Rp.
Ungvergorener Traubensaft u. Kernobstsaft, auch verdünnt	1 Rp.	2 Rp.
Mineralwasser	1 Rp.	2 Rp.
Andere alkoholfreie Getränke	1 Rp.	2 Rp.
Fruchtsäfte, Beerenäpfel, Sirup	5 Rp.	10 Rp.

Als Flaschen und Krüge gelten nur Gefässe mit Fassungsvermögen von weniger als einem Liter.

Pauschalabgabe für Wirte und Kleinhändler: Für steuerpflichtige Umsatzgeschäfte von Wirten und Kleinhändlern, deren Gegenstand Getränke bilden, die zur Zeit des Inkrafttretens des Bundesratsbeschlusses bereits im Besitz des Steuerpflichtigen waren, tritt an Stelle der ordentlichen Steuer eine jährliche Pauschalabgabe. Hierfür massgebend ist der Umsatz an Getränken aus bestehenden Vorräten im Jahre 1933. Bei einem durchschnittlichen Jahresumsatz von weniger als 100 Liter wird keine Abgabe geschuldet; bei einem Umsatz von 101 bis 500 Liter beträgt die Abgabe Fr. 5, bei einem Umsatz von 501 bis 1000 Liter Fr. 20 und bei einem Umsatz von über 1000 Liter Fr. 50.

Für steuerpflichtige Umsatzgeschäfte nichtalkoholischer Getränke, die von Wirten und Kleinhändlern mit Spezial- apparaten zur unmittelbaren Abgabe an ihre Kundschaft und nicht auf Vorrat hergestellt werden, tritt anstelle der ordentlichen Steuer ebenfalls eine jährliche Pauschalabgabe, die auf Grundlage eines festzustellenden Durchschnitts der ab- gegebenen Menge berechnet wird.

Der zweite Abschnitt der Verordnung handelt von der Steuerveranlagung, der Buchführungspflicht und der Steuer- anzeige. Die Oberzolldirektion, die mit der Durchführung der Getränkesteuer betraut ist, führt ein Verzeichnis über die in den Handel gebrachten Getränke und Grund- stoffe, deren Umsatz der Steuer unterliegt. Wirte und Kleinhändler haben über die steuerbaren Getränke und Grundstoffe, die sie selbst herstellen, sowie über steuerbare, aber noch nicht versteuerte Getränke, die sie von einem inländischen Hersteller er- werben, eine Eingangskontrolle zu führen sowie eine Steueranzeige zu erstatten über selbstproduzierte Getränke, Grund- stoffe und für Erwerbgeschäfte, d. h. bei Bezügen von einem nichtsteuerpflichtigen Produzenten, beispielsweise von Wein- bezüglern direkt beim Winzer.

Ferner haben Wirte und Kleinhändler bis zum 31. Januar 1935, Saison- betriebe bis zum 1. September 1935, der Oberzolldirektion eine Aufstellung über ihren Umsatz an Getränken aus be- stehenden Vorräten im Jahre 1933 einzu- reichen. Die Oberzolldirektion ist befugt, zur Erwerbung dieser Zahlen Einsicht in die Geschäftsbücher des Steuerpflichtigen zu verlangen. Gestützt auf ihre Erhebungen setzt sie den Abgabebetrag fest und teilt ihm dem Steuerpflichtigen mit.

Der dritte Abschnitt enthält die Bestim- mungen über die Steuersicherung. Darin ist für unsere Leser von Wichtigkeit Art. 46

Neujahrsgratulationen 1935

Wie unsern Mitgliedern bekannt, fliessen die Beträge aus der Ablösung der Neujahrs- gratulationen, die im Kreise unserer Mitgliedschaft seit vielen Jahren zur Tradition geworden, an den

Mitglieder-Unterstützungsfonds.

Auf Grund dieser gemeinnützigen Zweckbestimmung der Neujahrgelder gestatten wir uns, hiemit abermals mit der Bitte an unsere Vereinsmitglieder, ihre Familienange- hörigen und Geschäftsfreunde zu gelangen, von dieser Gelegenheit, zu einem wichtigen Sozialwerk des S. H. V. beizutragen, trotz der Wirtschaftskrise recht ausgiebig Gebrauch zu machen.

Diese freiwilligen Spenden sind auf das Postcheckkonto V 85 des Zentralbureau in Basel einzuzahlen mit dem Vermerk: Gratulations-Ablösung.

Die Spender und Spenderinnen, deren Namen im Vereinsorgan zur Veröffentlichung gelangen, betrachten sich zufolge ihrer Gaben von der Versendung von Neujahrsgratulationen entbunden.

Zermatt und Basel, den 13. Dezember 1934.

Mit achtungsvollem Vereinsgruss!

Schweizer Hotelier-Verein:

Der Zentralpräsident: Dr. H. Seiler.

Der Direktor des Zentralbureau: Dr. M. Riesen.

mit folgenden Vorschriften: Wer in der Schweiz gewerbmässig steuerbare Ge- tränke ausser (Wirtschaften, Hotels, Pensionen, alkoholfreie Restaurants usw.), hat sich in das Verzeichnis der Wirte eintragen zu lassen. Die Eintragung hat auch dann zu erfolgen, wenn lediglich Getränke ausgeschenkt werden, die der Wirt ausschliesslich aus Stoffen herstellt oder herstellen lässt, die er auf von ihm selbst bewirtschaftetem Boden erzeugt (Eigen- gewächswirtschaften). Wirte, die alkoholfreie Getränke selbst herstellen, haben der Oberzolldirektion die von ihnen zur Her- stellung benutzten Apparate zu melden. — Zu beachten ist sodann, dass die zur Ein- tragung in diese Verzeichnisse Verpflichteten sich binnen eines Monats sei Inkraft- treten der Verordnung bei der Ober-

zolldirektion anzumelden und dafür ein amtliches, bei der Oberzolldirektion oder bei den von ihr bezeichneten Stellen zu beziehendes Formular zu verwenden haben. Die in diesen Verzeichnissen ein- getragenen Personen und Geschäftsfir- men haben ferner Inventare und Kontrollen über die steuerbaren Getränke etc. zu führen.

Die weitem Abschnitte handeln von den Strafbestimmungen, Beschwerden, von der Vollstreckung und der Organisation, bzw. Durchführung der Steuer, die, wie schon gesagt, der Oberzolldirektion obliegt. Die Verordnung tritt gleichzeitig mit dem Bundesratsbeschluss vom 4. August 1934 über die Getränkesteuer am 1. Januar 1935 in Kraft und bleibt wirksam bis zum 31. Dezember 1937.

Auszug aus dem Protokoll der Verhandlungen des Zentralvorstandes S. H. V.

vom 6./7. Dezember 1934 im Hotel Bristol, Bern

Anwesend:

- Herren Zentralpräsident Dr. H. Seiler, Zermatt
- Vizepräsident L. Meisser, Klosters
- F. Bortler, Wengen
- O. Egli, Ouchy-Lausanne
- W. Fassbind, Lugano
- J. Hacky, Luzern
- T. Halder, Arosa
- K. Höhn, Glarus
- H. R. Jaussi, Montreux-Territet
- H. Marbach, Bern
- E. Pfleger, Rheinfelden

Vom Zentralbureau:
Direktor Dr. Riesen
Dr. R. Streiff
Red. A. Matti, als Protokollführer.

Sitzung vom 6. Dezember 1934, um 14.30 Uhr

1. **Mitteilungen des Herrn Zentralpräsi- denten.** Nach seinem Begrüssungswort äussert sich Herr Zentralpräsident Dr. Seiler zur gegenwärtigen Wirtschaftslage sowie zu den Aussichten der Hotellerie für die nächste Zu- kunft, die keinerlei Anzeichen einer Besserung enthalten. Sodann gibt der Vorsitzende Kenntnis von einer Reihe bei ihm eingegangener Zu- schriften und Anregungen sowie von deren vor- läufigen Erledigung durch das Präsidium.

2. **Bericht der Direktion.** In seinem Bericht gibt Direktor Riesen zunächst einen kurzen Überblick über die allgemeine Lage im Reiseverkehr. Leider bestehen keinerlei An- haltspunkte, die ein zuverlässiges Bild über die kommende Wintersaison zulassen. Über die voraussichtliche Gestaltung der Saison gehen in Fachkreisen die Meinungen stark auseinander. Die Schweizer Hotellerie hat eine umfangreiche Auslandspropaganda entfaltet, doch bestehen andererseits auch Anzeichen einer starken Kurzenzung. Auch wird z. B. Österreich nament- lich von England und Frankreich aus politischen Gründen unterstützt.

Im weitem orientiert die Direktion über den Stand der Eingaben S. H. V. an die Behörden, insbesondere hinsichtlich der Frage betr. Senkung der Lebenshaltungs- und Gesteuungskö-

sten, welches Postulat von andern Wirtschafts- zigen unterstützt wird. Die Frage der Hypo- thekenzinsen sodann dürfte in nächster Zeit anhand einer Eingabe der Schweizer Hotel- Treuhand-Gesellschaft an den Bundesrat erneut überprüft werden, desgleichen die Erweiterung bzw. Ergänzung des Hotelbaugesetzes, wo seitens der Behörden die Prüfung der zwei Hauptpostulate S. H. V. zugesagt wurde und nebenbei auch die Frage der Vermietung von Privatzimmern an Ortsfremde einer Lösung entgegengeführt werden muss.

In Sachen Getränkesteuer verweist der Bericht der Direktion auf das Ergebnis der in Verbindung mit andern interessierten Verbänden mit den zuständigen Behörden abgehaltenen Besprechungen, deren Erklärungen sehr be- ruhigend lauten. Für die Erhebung der Steuer soll ein elastischer Apparat geschaffen und von Schikanemassnahmen gegenüber den Ab- gabepflichtigen abgesehen werden. Bei der Anmeldung der alten Vorräte deren Frist auf 31. Januar 1935 für Saisonsgeschäfte auf 1. September 1935 erstreckt wurde, soll von einer Bestandesaufnahme Umgang genommen werden. Die Vollziehungsverordnung betr. die Steuer ist letzter Tage vom Bundesrat genehmigt worden; sobald sie zur Publikation gelangt, sollen die für die Hotellerie wichtigen Bestim- mungen im Vereinsorgan veröffentlicht werden. (Vide Leitartikel der vorliegenden Nummer, Red.)

Der Bericht nimmt des fernern Stellung zur Frage der Musik-Autorrechte. In Verbindung mit andern interessierten Verbänden soll in einer gemeinsamen Eingabe an den Bundesrat die Forderung aufgestellt werden, dass an der bezügl. Internationalen Konferenz vom Jahre 1935 in Bruxelles auch der Standpunkt der Musikverbraucher zu Wort komme und eine Verschärfung der bisherigen gesetzlichen Bestim- mungen vermieden werde.

Weiter streift der Bericht die Erhebungen über die Weinpreise durch die Preiskontrolle des Vorkonsums sowie die Statistik des Jahres 1933. Die veröffentlichten Zusammenstellungen und Statistiken sind sehr umfangreich und haben trotzdem nur geringen praktischen Wert. Die Resultate sind durch die Entwicklung auch bereits überholt.

Inhaltsverzeichnis

Neujahrsgratulationen — Getränkesteuer — Auszug aus dem Protokoll der letzten Sitzung des Zentralvorstandes — Wirtschaftliche Notizen — Aus den Sektionen — Markt- meldungen — FAHO — Auslandsdienst — Reisebüreaux usw. — Trinkgeld, Tronc und Steuern — Naturhonig zum Schweizer Früh- stück (Seite 9) — St. Moritzer Autostatistik — Kurzmeldungen — Buchbesprechungen.

Wirtschaftliche Notizen

Wirtschaftsverhandlungen mit Deutschland.
Die seit Anfang November in Berlin geführten Wirtschaftsverhandlungen zwischen Deutschland und der Schweiz sind Ende letzter Woche zum Abschluss gelangt. Es sind neue Vereinbarungen getroffen worden, die neben dem Handel auch den Reiseverkehr betreffen. Sobald die Ergebnisse der Öffentlichkeit vorliegen, werden wir darauf zurückkommen. Wie verlautet, soll das neue Abkommen bereits am 15. Dezember in Kraft treten.

Zur Frage der Benzinzollerhöhung.
Den Mitgliedern der Bundesversammlung ist letzte Woche durch den Schweiz. Fremdenverkehrsverband eine Denkschrift über die Frage der Benzinzollerhöhung zugestellt worden. Darin wird mit besonderem Nachdruck vor allem auf die grosse Gefahr hingewiesen, welche sich aus einer Erhöhung des Benzinzolles für den Fremdenverkehr unseres Landes ergeben würde. Hierfür sind die Verbände, in deren Namen die Denkschrift eingereicht wurde, stehen rund 300,000 Stimmberechtigte, die Anspruch erheben auf Anhörung durch die Behörden.

Geldentwertung und Hotellerie.
Den Mitgliedern SHV ist kürzlich die „Freiwirtschaftliche Zeitung“ Ausgabe vom 30. November 1934, zugestellt worden, die sich in ihrem Leitartikel mit der Lage der Hotellerie und der speziellen Frage beschäftigt: „Wird die Hotellerie oder wird der hohe Frankenkurs geopfert?“ — Im Zusammenhang mit dem Erhalt dieser Zeitung sind einige Hoteliers an die Direktion des Zentralbureau mit der Anregung herangetreten, die Frage der Abwertung unserer Währung in unserem Blatt zur Diskussion zu stellen. Dabei gehen die Herren in ihren Wünschen und Ansichten von einer ganz falschen Beurteilung der heutigen Lage und der wirtschaftspolitischen Tendenzen unserer Landesbehörden aus. In einer Zeit, da der SHV um Erweiterung der finanziellen und rechtlichen Hilfsmassnahmen an die Behörden gelangen muss, kann die Hotellerie unmöglich Bestrebungen fördern und vertreten, die im Widerspruch stehen mit der offiziellen Währungspolitik unseres Landes. Dass die Hotellerie und ihre Berufsorganisation sich nicht auf eine solche Schaukampfpolitik einlassen dürfen, sollten auch diejenigen Mitglieder einsehen, die sich heute zur Freigeldtheorie und zur Idee der Währungsabwertung bekennen. Denn ganz abgesehen davon, dass sich noch keine einzige Wirtschaftsgruppe unseres Landes offiziell für die Abwertung ausgesprochen und auch in den Mitgliederkreisen S. H. V. die Meinungen darüber stark auseinandergelagert, muss das Gastgewerbe es ablehnen, als Stossgruppe für eine Bestrebung ausgespielt zu werden, deren Verwirklichung seinen Interessen kaum dienen dürfte. Der Chef des eidgen. Finanzdepartements hat letzte Woche bei Anlass der Behandlung

des Vorschlages der Eidgenossenschaft pro 1935 erneut den Willen des Bundesrates betont, an der Wahrung unter allen Umständen festzuhalten, eine Einstellung, der sich auch die Hotellerie anschliessen muss.

Ausreiseperrre über Weihnachten und Neujahr.
Konkurrenzmassnahme Österreichs.
Wie wir auf Grund eines Korrespondenzwechsels mit einem Schweizer Hotelier erfahren, hat die Generaldirektion der Österreichischen Bundesbahnen für die Zeit vom 20. Dezember 1934 bis 6. Januar 1935 eine Sperrre für Gesellschaftsreisen und Sonderzüge aus Österreich nach dem Ausland. Damit tritt Österreich in die Fussstapfen anderer bekannter Länder, die ihrem Ausreiseverkehr nach der Schweiz alle möglichen Hemmnisse und Schwierigkeiten in den Weg legen. Auch die neueste Massnahme Österreichs dürfte in erster Linie gegen unser Land gerichtet sein, und man fragt sich daher in den Schweiz. Verkehrskreisen mit Recht, ob nicht ausserorts einmal Gegenmassnahmen in Erwägung gezogen werden sollten. Angesichts der Tatsache, dass im Reiseverkehr Österreichs das Schweizer Element eine bedeutende Rolle spielt, drängt sich die Frage des Gegenrechts, der Gegenleistungen ohne weiteres auf, zumal die Schweizer Wintersporthotellerie von dieser Ausreiseperrre empfindlich betroffen wird. Wir geben der bestimmten Erwartung Ausdruck, unsere Landesbehörden sowie die Generaldirektion der SBB, schenken der ebenso unabweisbarlichen wie rigorosen Massnahme Österreichs ihre besondere Aufmerksamkeit und werden nicht auflassen, bei den zuständigen österr. Behörden Aufhebung der vektorischen Massnahme zu verlangen.

Aus den Sektionen S. H. V. Sektion Ascona.
(Mitget.) Die Sektion Ascona des Schweizer Hoteliervereins hatte am 3. Dezember in der Pension Riposo ihre diesjährige Generalversammlung. Zur Eröffnung verlas der Präsident den Jahresbericht, welcher genehmigt wurde. Im Anschluss kamen das kantonale Kurtagengesetz sowie das eidgenössische Ruhetagsgesetz zur Sprache; es wurde dabei betont, dass wir in solchen Fragen immer noch ein eigenes Zusammenarbeiten mit den Sektionen Lugano und Locarno vermissen. Herr Molinari, Präsident seit der Gründung der Sektion Ascona, legte sein Amt nieder und es wurde ihm für seine Verdienste auf Wärmste gedankt. Der Vorstand für 1935 wurde neu bestellt aus den Herren: Direktor Candrian, Hotel Monte Verità, Präsident; G. Molinari, Hotel Ascona; K. Roos, Strandhotel; Hr. Delsberger, Hotel Schweizerhof und A. Schumacher, Pension Seeschloss.

Marktmeldungen der Wirtschaftl. Beratungsstelle S. H. V.

1. Gemüsemarkt: Rosenkohl per kg 70—80 Rp.; Weisskabis per kg 20 Rp.; Rotkabis per kg 25 Rp.; Kohl per kg 25 Rp.; Kohlraben per drei Stück 20—25 Rp.; Blumenkohl gross per Stück 90—100 Rp.; Blumenkohl mittel per Stück 70—80 Rp.; Blumenkohl klein per Stück 40—50 Rp.; Kopfsalat gross per Stück 20—30 Rp.; Kopfsalat klein per Stück 10 Rp.; Endiviansalat kraus per Stück 20—30 Rp.; Brüsseler Chicorée per kg. 80—90 Rp.; Nüssliisalat per 100 Gramm 20—30 Rp.; Karotten per kg 25—30 Rp.; Randen gekocht per kg 30—40 Rp.; Schwarzwurzeln per kg 80—100 Rp.; Selleriekolln per kg 40—60 Rp.; Zwiebeln per kg 25—40 Rp.

Lauch per kg 30—50 Rp.; Tomaten ausland, per kg. 90—100 Rp.
2. Früchtemarkt: Äpfel, Standardware per kg. 25—35 Rp.; Kontrollware per kg 20—25 Rp.; Kochäpfel 15 Rp.; Birnen, Standardware per kg 35—45 Rp.; Kontrollware per kg 30—35 Rp.; Kochbirnen per kg. 20 Rp.; Orangen per kg 50 Rp.; Mandarinen per kg 50—60 Rp.; Zitronen per kg 50 Rp.; Bananen per kg 120 Rp.
3. Eiermarkt: Trinkeier per Stück 18—20 Rp.; gewöhnliche Eier per Stück 16—18 Rp.; ausländische Eier per Stück 10—12 Rp.
Diverses: Bienenhonig per kg Fr. 3.— bis 3.50.

An die der PAHO angeschlossenen Betriebe

Durch eine Verfügung des Eidg. Volkswirtschafts-Departements vom 11. Oktober 1934 ist allen sanierungsbedürftigen Betrieben, welche vor 31. Juli 1934 der PAHO beigetreten sind, eine letzte Frist zur Anmeldung des Personals bis 15. Dezember 1934 gesetzt worden.

Es liegt im Interesse der von dieser Bestimmung betroffenen Betriebe selbst, ihre Angestellten bis zum festgesetzten Termin anzumelden, um bei einer event. spätem Inanspruchnahme der Wohltat des Bundesbeschlusses zugunsten des notleidenden Hotelgewerbes überhaupt berücksichtigt zu werden. Verwaltung der PAHO.

Trinkelder, Tronc und Steuern (Korr.)

Die Steuerbehörden einer bernischen Gemeinde M. hatten anlässlich der Steueranmeldung eines im Hotel B. tätigen Oberkellners R. dessen Selbsttaxation über seine Einnahmen aus Trinkeldern erhöht. Zur Begründung dieser Massnahme wurde ausgeführt:

„Die Darstellung des Steuerpflichtigen R. er habe nur die ausgewiesenen Trinkelder aus dem sog. Tronc bezogen, stehe im Widerspruch mit dem Bericht eines Sachverständigen. Aus diesem ergebe sich nämlich, dass der von R. eingereichte, auf dem Troncbuch beruhende Trinkelderausweis sich nur auf den Hotelbetrieb beziehe; er habe jedoch auch noch im Wirtschaftsbetrieb von Passanten Trinkelder erhalten. Diese Mehreinnahmen seien im vorliegenden Falle auf den Betrag der vorgenom-

menen Erhöhung seines Einkommens zu bevernen.“

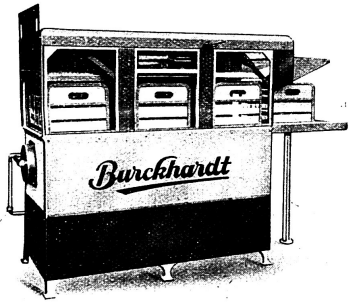
Gegen dieses Vorgehen reichte R. beim bernischen Verwaltungsgericht eine Beschwerde ein, und diese ist gutgeheissen worden. Dies aus folgenden Gründen: Es steht fest, dass das vom Rekuranten R. deklarierte Einkommen aus Trinkeldern durch das Troncbuchlein und eine Bescheinigung der Hoteldirektion ausgewiesen ist. Diesem Ausweis gegenüber machen die Taxationsorgane nun geltend, es sei erfahrungsgemäss bekannt, dass sich neben dem Tronc auch noch die sog. freien Trinkelder erhalten haben, die von den Gästen freiwillig und unkontrollierbar direkt an das sie bedienende Personal verabfolgt werden. Das mag zutreffend sein und es ist auch kaum zu bestreiten, dass dies auch hier trotz den vorliegenden Ausweisen der Fall sein könnte.

Allein, ohne bestimmte Anhaltspunkte, die positiv auf eine Verheimlichung von Trinkeldern hindeuten, darf eine solche Verheimlichung doch nicht einfach angenommen oder vorausgesetzt werden. Indizien, die einen bestimmten Verdacht auf verheimlichte Trinkelderbezüge aufkommen lassen, werden nur aber von den Einschätzungsorganen nicht namhaft gemacht. Diese berufen sich einzig und allein auf die Begutachtung einer sachverständigen Einzelperson; mit dem Hinweis darauf aber ohne weiteres über die Beweismittel des Steuerpflichtigen, wie Tronckontrolle und Bescheinigung des Arbeitgebers, hinwegzugehen, ist willkürlich und kann nicht geschützt werden, so dass die Beschwerde gutzuheissen ist.

Saison-Eröffnungen

St. Moritz-Dorf: Hotel Suvrettahaus, 5. Dez.
Arosa: Arosa Kulm-Hotel, 12. Dezember.
Arosa: Grand Hotel Tschuggen, 15. Dez.
Grindelwald: Hotel Schweizerhof, 15. Dezember.
Kalten: Hotel Victoria, 17. Dezember.
Rigi-Kaltbad: Grand Hotel, 20. Dezember.

(Textfortsetzung zweitletzte Seite)



Wünschen Sie **hygienisch** einwandfreies Geschirr, dann verwenden Sie diese vollautomatische

Geschirr-Waschmaschine

Sie liefert nicht nur tadelloes reines, geruchloses u. trockenes Geschirr, sondern **sterilisiert** es gleichzeitig. — Solide Bauart, grosse Leistungsfähigkeit, geringe Betriebskosten, einfache Bedienung. — In fast allen Staaten patentiert.

Maschinenfabrik Burckhardt
A. G. Basel

Ich komme

überall hin, um Abschlüsse, Nachtragungen, Neuernrichtungen, Investitionen zu besorgen u. Bücher zu ordnen

Emma Eberhard
Bahnhofstrasse 100, Zürich
Telephon Klotten 937.207
Revisionen - Expertisen

Pension

In Zürich 6. Nähe Hochschulen, voll besetzt, komfortabel und modern mobiliert, komplett mit Inventar an solch. thätige Leute umständlicher sofort od. später zu vermieten. Der Revollmächtigte: Herr Jacobson-Jäger, Zürich 6.

Fraülein, ges. 17ten Alters, mit sehr gutem Zeugnissen, als Leiterin von Apartmenthäusern, Sekretarin und Gouvernante in erstkl. Hotels, sucht für sofort oder später analoges

Vertrauensposten
ev. Übernahme eines grössten Betriebes. Angebote sind zu richten mit. Chiffre F. A. 2011 an die Hotel-Revue, Buis 12.

eheleute

verlangen gratis und verschlossen meine präbilit. No. 10 mit 70 abblühenden über alle sanitären bedarfsartikel:
irrigateurs, frauendouchen, gummiwaren, leibbinden — bruchbänder
Sanitätsgeschäft
P. HÜBSCHER
ZÜRICH, SEEFELDSTRASSE 4

KOCH

25 Jahre alt, mit ersten Referenzen **sucht Wintersaloon**
Gefl. Offerten an H. KLOCKE, Palace-Hotel, LUGANO.

Gesucht

auf nächsten Frühling
Stelle als Kodierleitung

Offerten unter Chiffre M 14505 L. an Publicitas, Lausanne.

Concierge ev. Conducteur

mit langjähriger Praxis u. besten Referenzen, 4 Hauptsprachen, 30 Jahre, sucht Wintere- od. Jahresengagement. — Offerten erbeten unter Chiffre F. E. 2085 an die Hotel-Revue, Basel 2.

WASSERSCHÄDEN

in Gebäuden, Mobiliar und Waren durch die sanitären und Zentralheizungsinstallationen sowie durch Regenwasser, verursacht z. B. durch Frost, Verstopfung, Überlauf, Bruch oder Defekt der Installationen, Unvorsichtigkeit od. Böswilligkeit; mit Einschuss der Reparatur- und Ersatzkosten für Leitungen und Apparate versichert zu vorteilhaften Bedingungen

Vertrags-Gesellschaft des Schweizer Hoteliervereins seit 1907

Jean Hedinger, Zürich Bahnhofstrasse 70

Direktion der „Allg. Wasserschaden- und Unfallversicherungs-A.-G., Lyon“

Auf die bevorstehende Wintersportsaison

empfehlen wir unsere Spezialitäten:
Comestibles, Delikatessen Konserven, Kolonialwaren Bovril, Saucen, Pickles X'mas Puddings

Kaffeeösterie, Gewürzmühle Kehrsatz
Gaffner, Ludwig & Co., Bern
Marktgasse 61 — Filiale in Spiez.

Restaurateur-Hôtelier

cherche gérance ou association, préférence Bar-Dancing, ou grand café-concert. — Ecrire sous chiffr. V. B. 2002 à la Revue Suisse des Hôtels Bâle 2.

Hotellieferanten!

Von allen Werbemitteln in der Tat Am nützlichsten ist das Inserat!

COMESTIBLES - GETRÄNKE

RENAUD BASEL

ALLES FÜR KÜCHE UND KELLER



HOTELIERS!

Berücksichtigt in erster Linie die Inserenten Eures Fach-Organis!

SUTER MONTREUX

Téléphone 64.079

Le spécialiste consciencieux pour

Jambon de régime

maigre, succulent, peu de déchet

Langues de boeuf

sans gorge, très profitables, salées à point, une délicatesse

Présalés ou Agneaux la

si frontière ouverte surchoix

Beste ESWA Bezugsquelle.

für praktisch bewährte Fleckenreinigungsmittel:
ENKA reinigt und bleicht unschädlich alle Weisswäsche während dem Waschlproesse
Spezialseifen für sehr schmutzige Wäsche und Überkleider
Rostweg-ESWA ist das handlichste Mittel, um rasch und sicher Rostflecken zu entfernen
Crystallwasser ESWA reinigt alle Flecken von Fett, Oel, Farbe, Harz, Wagenschmirer

ESWA Dreikönigstr. 10 ZÜRICH

Einkaufs-Centrale für Schweiz. Wäschereibetriebe
Maison d'achat pour buanderies suisses

*Ihren Gästen
wird es munden!*

**Auserlesene
Qualitäts-Conserven:**

Erbsen extra fein	1.45
Bohnen extra fein	1.50
Schwarzwurzeln gestift	1.74
Williamsbirnen halbe	1.12
Aprikosen halbe extra	1.20
Erdbeeren extra	1.28
Fruchtsalat extra	1.35
Pfirsiche halbe extra	1.50
Ananas in Scheiben	1.80

*hohe Preise krönen
unverwundliche Qualitäten*

Conservenfabrik S. Gallen A.G.
Tel. 80.68

WEISKONIG

Über die Festtage

BELL'S

**Saftschinken,
Restaurations-Schinken,
Fleisch-Käse**

In Dosen, eine vorzügliche Reserve

Verlangen Sie Spezialpreise!
Versand ab Basel

BELL



MODELL Nr. 293

Der unübertrefflich bequeme Sessel aus massiv gebogenem Holz, mit Rohrsitz und -Rücken

Er steht u. a. an folgenden Orten:
Rest. z. weissen Stab, Basel
Restaurant St. Peter, Zürich
Sport-Hotel Alteln, Arosa

Horgen-Glarus Stühle sind beste Schweizerarbeit

A.G. MÖBELFABRIK HORGEN-GLARUS
in Horgen

Gegründet 1882 - Telefon Nr. 924 603

Compl. Wäscherei - Anlagen mit

Poensgen - Maschinen

erstellt unter Garantie

Albert SURBER, Ing., Wallisellen-Zürich

A REMETTRE A GENÈVE au centre et sur magnifique qual très fréquenté.

ancien restaurant,

réputé de 1er ordre, belle terrasse. S'adr. Gavard & Stengle, Petitot 11, Genève.

**Gesucht
Küchenchef**

in grösseren Jahresbetrieb.

Nicht über 35 Jahre alt, Gehalt 5-600 Fr. monatlich. Offerten unter Chiffre O. F. 3966 an Orell Füssli-Annoncen Zürich.

Englische Sprachschule mit oder ohne Pension

The Mansfield School of English, 6 Nicoll Road, London N.W. 10

Die Schule ist empfohlen durch den Internationalen Hotelbesitzer-Verein in Köln und wurde von einem Mitglied dieser Organisation persönlich besucht.

An tüchtigen Fachmann zu verpacken oder zu verkaufen

erstklassiges

Café-Restaurant

Offerten unter Chiffre S. R. 2942 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Café-Restaurant

au bord du Lac de Genève, avec 8 pièces, loyer 1.400.- à remettre fr. 15.000.- (facilité de paiement). Convient à personne sachant cuisiner. Réelle occasion. S'adr. O. MARTIGNY, place Synagogue 2, à Genève.

Junger, Ehtlicher

Koch

sucht Engagement auf kommende Winteraison, prima Zeugnisse zu Diensten. Lohn zuzumessen. Geht. Offerten unter Chiffre L. A. 2964 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Fliessiger, treuer

Bursche

sucht Stelle als Küchenbursche, Hausbursche, Hilfsarbeiter etc. Anfragen an Christian Gutner, Châtillon, Preles (Bern).



Das **Tropfenchen** der Speisen

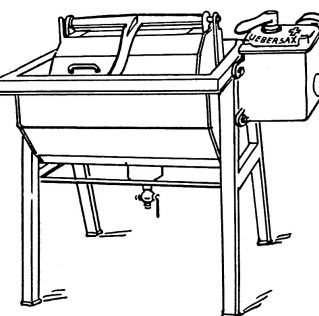
ist doch immer und immer wieder die Knorr-Würze. Einige Tropfen genügen, um den Geschmack fader Gerichte zu verbessern und diese zu leckeren Mahlzeiten zu machen. Suppen, Saucen, Fleisch, Gemüse und Salate gewinnen augenblicklich durch Knorr-Würze. Die Sorge um das Wohl Ihrer Gäste erheischt deshalb, daß Ihren Kunden zu jeder Zeit griffbereit das praktische Tischfläschchen KNORR-WÜRZE mit dem Halter zur Verfügung steht. Verlangen Sie Spezial-Angebot über

Knorr-WÜRZE

Knorr-Nährmittel A.G. Thayngen (Schaffhausen)

Christofle

Die beste Silberpoliermaschine der Gegenwart. Die letzte Verbesserung des Erfinders „Ubersax“



Offerten, Referenzlisten und Zeugnisse durch die einzige Verkaufsstelle für die Schweiz

S. A. D'ORFÈVRERIE
CHRISTOFLE, PESEUX
(NEUCHÂTEL)



Für Ihre Eisbahn nur einen guten Schlauch!

Mein **Spezial-Hochdruck-Schlauch** besitzt Schutzringe, um die Eisfläche nicht zu zerkratzen und hält jeder Witterung Stand.

In gewöhnlicher Stärke 30x6 mm nur

Fr. 9.- p. m

Hotelsekretär-Kurse

Beginn: 10. Januar

Handelsschule Rüedy
Bern, Bollwerk 35

Buchführung, Sprachen, Maschinenschreiben, Stenographie, Menükunde, Weinlese, Hotelbuchhaltung, Hotelrecht etc. — Unterricht durch Fachlehrer. **Stellenvermittlung** — Prospekt gratis. — Beste Referenzen. Telephone 31.080.

Beteiligung

Einer erstklassigen, knochwunden Tochter oder sonstigen Persönlichkeit, ist Gelegenheit geboten, an einem neuen **Diäthotel i. Sanremo** zu beteiligen. Erstkl. Arzt und erstkl. Hotelier, letzterer im Sommer in der Schweiz tätig, sind Partner. — Detaillierte Offerten unter Chiffre H. O. 3900 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Fräulein

gut präsentierend, kaum gebildet, sprachlich, anpassungsfähig, vertraut im Hotel-u. Wirtschaftsbetriebe; seit mehreren Jahren in leitender Stellung.

sucht sich zu verändern

Event. Übernahme eines kleinen Besondere oder Beteiligung nicht ausgeschlossen. Beste Referenzen. Offerten unter O. F. 3860 Z an Orell Füssli-Annoncen, Zürich, Zürcherhof.

GUMMI Maag
Zürich
Lorenstr. 69
Tel. 56.674

Büro-Volontär

deutsch, franz. und engl. sprechend

sucht Saison- oder Jahres-Engagement in Hotel.

Hans Lienhardt, Hotel Simphon, Frutigen.

WINTER-KURSE

SCHWEIZER. HOTELFACHSCHULE LUZERN

Fach- und Sprachen, 3 Monate. Küche, 6 Wochen. Service 1-2 Monate, für Anfänger und Vorgeschrittene. Beginn: 8. Januar 1935. Prospekt sofort auf Verlangen.

Küchenchef

ökonomisch, entremetkundig, mit flotten Zeugn., sucht Jahres-, Saison- od. Aushilfsstelle, evtl. Allein-koch. Geht auch ins Ausland. — Offerten unter Chiffre N. E. 2984 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Küchenchef

gesetzten Alters, erfahren in allen Teilen seines Berufes, solid und sparsam, sucht Engagement für Winteraison in mittlerem Betrieb, Geht. Offerten unter Chiffre A. H. 2900 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen

an wichtiger Autostrasse in Kärnten gelegenes, sehr frequentiertes

HOTEL

mit grossem Saal, schönem Restaurationsräume, Fremdenzimmer, Trussler, schöner Garten und grosse Garagen. Alles in tadellosem Zustand. Preis sehr günstig. — Nähere Auskunft erteilt E. Gertsch, Zürcherstrasse 90, Winterthur-Töss.

Chef de cuisine

capable, connaissant le régime et la restauration est demandé par Hôtel de 1er ordre de la région de Montreux. — Faire offres avec curriculum vitae, photographie et présentations de salaire sous chiffre N. R. 2901 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

Hotel-Mobiliär

wenn Sie oder technische Einrichtungen zu kaufen suchen oder zu verkaufen haben, so lassen Sie eine Annonce in der Schweizer Hotel-Revue erscheinen.

Portier - Conducteur

Nachtdienst oder Etagen, sprachkundig, sucht Posten.

Prima In- und Auslands-Referenzen. Offerten unter Chiffre S. F. 2974 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Occasion exceptionnelle

Pour cas imprévu, à vendre, dans importante localité de la rive vaudoise du lac de Neuchâtel.

bel hôtel, moderne, renommé

tout confort, cuisine électrique, 18 chambres. CAFÉ-RESTAURANT, grande salle avec scène, magasins, grand garage, jeu de quilles, jardin, rendement assuré. Prix de vente avantageux, reprise d'hygiène. Ecrite sous chiffre P. 449371, à Publietas, Lausanne.

A vendre Bel Hotel-Restaurant

avec tout confort moderne. 35 lits. Affaire sérieuse et saine. Très indiqué pour chef de cuisine ou maître d'hôtel. Fr. 100.000.- pour traiter. Ecrite sous chiffre R. E. 2903 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

Zu kaufen gesucht

1 Posten gebrauchter, grösserer und kleinerer

Silberplatten

Offerten unter Chiffre E. L. 2907 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Allein-Portier

GESUCHT zum sofortigen Eintritt, jüngerer, zuverlässiger

solid und arbeitsam. Hat auch die Zentralheizung zu besorgen. Geht. Offerten mit Zeugnis und Photo an Postfach 17 183, Klosters-Dorf.

Insertieren bringt Gewinn!

ENGLAND

Lerne perfekt Englisch in 3 Monaten

bei guter englischer Familie, Privatstunden, nettes Heim, gute Verpflegung und schönes Zimmer. Fotos Familienleben und bewährter Unterricht. Preis S. 8, 10-0 pro Monat, alles unbefristet. Referenzen zu Diensten.

Roberts, 23, Arthur Road, Margate on Sea, England.

Smoking-Anzug a. Privath., Gr. 46, wie neu, nur 10 Fr. Jackett-Anzug, 40, 30 Fr. N. Schubertstrasse 15, P. F., Zürich 10.

CEYLON TEE

in Original-Kisten von 10, 20 und 46 kg

zu billigsten Preisen

Musterendungen von 6 Kilo an.

ARNOLD G. BEUTTER
Das Haus für feinen Tee
Münsingen-Bern.

Erstklassiges

BÜNDNERFLEISCH,

Rohess-Schinken, luftgetr., ohne Bein, Rohess-Schinken, Coburgerart.

H. SALSICE, SALAMETTI, SALAMI, MORTADELLA uso BOLOGNA

liefern Ihnen prompt und zu stark reduzierten Preisen die altbekannte

Versand-Metzgerei Gebr. Kunz, Chur
Telephon 4.67.

REVUE-INSERTATE

halten Kontakt mit der

HOTELLERIE



A nos Sociétaires

Nous avons le vif regret de vous faire part de la perte douloureuse que vient d'éprouver notre Société en la personne de notre membre

Mademoiselle

Pauline Barrière

Co-Propriétaire de l'Hôtel Windsor à Lausanne-Ouchy, décédée le 5 décembre 1934.

En vous donnant connaissance de ce qui précède, nous vous prions de conserver un souvenir bienveillant de notre collègue défunte.

Au nom du Comité central:
Le Président central:
Dr H. Seiler.

La livre anglaise à 16 francs

Il semble qu'ici et là parmi nos sociétaires on se fasse une idée fautive du fonctionnement du change de la livre anglaise à cours fixe pendant l'hiver prochain, en ce sens que le cours de 16 francs serait appliqué à tous les clients payant leurs notes d'hôtel en livres sterling. Tel n'est pas le cas cependant. Comme le relevait clairement la circulaire du 20 novembre de notre Bureau central, la mesure de l'hôtelier de sports d'hiver s'applique exclusivement aux *hôtés ayant leur domicile régulier en Grande-Bretagne ou en Irlande*, à quelle nationalité qu'ils appartiennent, et non pas aux clients domiciliés dans d'autres pays, y compris les dominions britanniques, même s'ils veulent payer en livres sterling. Le but essentiel de l'action est en effet de ramener en Suisse la clientèle anglaise de sports d'hiver et non pas d'établir, d'une manière générale, un nouveau rapport de valeur entre la franc suisse lié à l'éton-or et la livre sterling sujette à d'assez fréquentes variations.

PAHO

Aux hôtels déjà affiliés

Suivant décision du 11 octobre 1934 du Département fédéral de l'économie publique, un *dernier délai est accordé jusqu'au 15 décembre 1934*, aux entreprises hôtelières envisageant un besoin d'assainissement et entrées dans la Caisse paritaire avant le 31 juillet 1934, pour assurer leur personnel contre le chômage auprès de la PAHO.

Il est dans l'intérêt de ces entreprises elles-mêmes d'annoncer leur personnel assurable à la PAHO pour la date fixée ci-dessus, si elles veulent pouvoir bénéficier éventuellement plus tard des avantages des mesures de secours de la Confédération en faveur des hôtels aux prises avec des difficultés financières.

Administration de la PAHO.

Extrait du procès-verbal

des délibérations
du Comité central de la S.S.H.

les 6 et 7 décembre 1934, à l'Hôtel
Bristol à Berne

Membres présents: M. le Président central Dr H. Seiler à Zermatt, M. le Vice-Président central L. Meisser, M. F. Bortler à Wengen, O. Egli à Ouchy-Lausanne, W. Fassbind à Lugano, J. Haecy à Lucerne, T. Halder à Arosa, K. Hohn à Glaris, H. R. Jaussi à Territet-Montreux, G. Marbach à Berne et E. Pfliiger à Rheinfelden.

Délégation du Bureau central: M. le Directeur Dr Riesen, M. le Dr R. Streiff, secrétaire du

Souhaits de nouvelle année 1935

Comme nos lecteurs le savent, les dons versés dans les milieux hôteliers, suivant une louable et ancienne tradition, en remplacement de l'échange des vœux habituels de nouvelle année, sont maintenant attribués au

Fonds de secours

créé en faveur des membres de la Société tombés dans le besoin.

Du moment qu'il s'agit ici d'une belle œuvre d'assistance et de solidarité, nous nous permettons une fois de plus, à l'approche du nouvel an, de prier nos sociétaires, les membres de leurs familles et les maisons avec lesquelles ils sont en relations d'affaires d'y participer de nouveau, en se montrant généreux malgré les difficultés économiques présentes.

Les dons peuvent être versés au compte de chèques de notre Bureau central à Bâle, No. V 85, en indiquant la destination du montant.

Les donateurs et les donatrices, dont les noms seront publiés comme d'habitude dans l'organe de notre Société, peuvent se considérer comme dispensés d'envoyer à leurs amis, collègues et connaissances les souhaits accoutumés.

Zermatt et Bâle, le 13 décembre 1934.

Avec nos salutations distinguées et confraternelles,

Société Suisse des Hôteliers:

Le Président central: Le Directeur du Bureau central:
Dr H. Seiler. Dr M. Riesen.

Service de renseignements économiques et M. A. Matti, rédacteur du procès-verbal.

Séance du 6 décembre à 14 h. 30

1. Communications présidentielles.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses collègues, M. le Dr Seiler expose la situation économique actuelle et les prévisions de l'hôtellerie pour l'avenir prochain. On ne peut envisager encore aucune amélioration. L'orateur donne connaissance d'une série de lettres et de suggestions qu'il a reçues et de leur liquidation provisoire par la Présidence.

2. Rapport de la Direction.

M. le Directeur Dr Riesen donne un bref aperçu de la situation générale du tourisme. On manque malheureusement de points de repère pour émettre des prévisions plus ou moins certaines en ce qui concerne la prochaine saison d'hiver. Dans les milieux professionnels, les opinions divergent beaucoup à ce sujet. L'hôtellerie a fait à l'étranger une vaste propagande, mais on a constaté des symptômes d'une forte concurrence. L'Autriche, par exemple, sera appuyée par l'Angleterre et la France pour des raisons politiques.

La Direction renseigne ensuite sur l'état actuel des *pétitions* de la S. S. H. aux autorités, spécialement en ce qui concerne l'abaissement du *coût de la vie et des prix de revient*, un postulat qui est appuyé par d'autres branches économiques. La question des *intérêts hypothécaires* doit être examinée de nouveau prochainement, sur la base d'une pétition adressée au Conseil fédéral par la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie. Il en est de même de la demande de compléter la *loi fédérale sur les constructions hôtelières*; les autorités ont promis d'étudier les deux principaux postulats de la S. S. H. en la matière et l'on devrait s'efforcer à cette occasion de résoudre la question de la location de chambres privées à des personnes étrangères à la localité.

En ce qui concerne l'impôt sur les boissons, le rapport de la Direction rappelle les résultats des pourparlers avec les autorités, menés en contact avec d'autres organisations intéressées. Les autorités ont fait des déclarations très rassurantes. On créera pour la perception de l'impôt un appareil suffisamment élastique, qui évitera aux contribuables des mesures tracassières. Le délai de déclaration des anciennes provisions a été prolongé jusqu'au 1er septembre 1935 pour les entreprises saisonnières et il n'y aura pas d'inventaires. Le règlement d'exécution a été approuvé à la Commission de publicité des C. F. F. à propos d'une baisse générale des tarifs ferroviaires et mentionne les motifs qui s'opposent comme auparavant à cette mesure, motifs qui découlent de la situation financière des Chemins de fer fédéraux. La critique faite dans l'organe de la S. S. H. au sujet de l'ajournement de la facilité envisagée en ce qui concerne le poids des bagages transportés gratuitement suscite une discussion dans laquelle on relève la nécessité de maintenir nos très bonnes relations actuelles avec les C. F. F. Il est question également à ce propos du développement du mouvement touristique en provenance de l'Italie et de

l'Allemagne (augmentation du chiffre de devises exportables), de la propagande en faveur du tourisme automobile par les agences des C. F. F. à l'étranger et de l'organisation des trains spéciaux. En ce qui touche ce dernier point, on est unanime à constater la tendance des organes ferroviaires à exercer une pression sur les prix d'hôtel et très souvent à donner la préférence à des hôtels qui n'appartiennent pas à la S. S. H. Le Comité décide de faire étudier cette question par la Commission de la réglementation des prix et la Direction, puis des démarches seront faites auprès de la Direction générale des C. F. F. pour remédier aux abus constatés.

Le rapport s'occupe de diverses questions traitées dans la dernière réunion du comité de la Fédération suisse du tourisme, à savoir le tourisme germano-suisse, la taxe de passeport, l'acceptation de la livre sterling à un cours fixe dans les hôtels de sports d'hiver, l'assainissement financier des C. F. F., l'action en faveur du tourisme automobile, etc.

Il passe ensuite à la rentrée des cotisations de propagande, à l'extension du Service de presse de la S. S. H. et au Service de placement de la Société, dont la dernière circulaire aux sociétaires relative à la liquidation des offres reçues, au retour des pièces accompagnant les offres, etc. a produit d'excellents résultats. D'autres points du rapport ont trait au Bureau paritaire pour le placement des musiciens, au développement de la réclame pour le sport de la pêche, aux instructions à donner relativement à l'application de la loi fédérale sur le repos hebdomadaire, à la responsabilité dans les cas de maladie, à la *publicité déloyale*, à l'inflation monétaire et à diverses affaires d'ordre interne, pour la liquidation desquelles des instructions spéciales sont données à la Direction.

3. Rapport sur la Société fiduciaire suisse de l'hôtellerie.

En présence du Directeur de cette institution, M. le Dr Franz Seiler, on discute assez longtemps au sujet de l'appui à donner à la dernière pétition de la S. F. S. H. au Conseil fédéral et l'on prend une décision dans ce sens (Nous reviendrons sur cette affaire dans l'Hôtel-Revue).

4. Rapport du Service de renseignements économiques.

Le nouveau secrétaire de ce service, M. le Dr Streiff, remercie d'abord le Comité central de la confiance qu'il lui a témoignée par sa nomination et déclare qu'il s'efforcera de justifier cette confiance par le fidèle accomplissement de son devoir.

La première partie du rapport, présenté par écrit aux membres du Comité: *Considérations économiques générales*, n'est pas mise en discussion. La deuxième partie expose la situation du *marché des denrées* et la *formation des prix* des articles les plus employés dans l'hôtellerie. Chacun des points est examiné séparément.

En ce qui concerne l'encouragement de l'élevage du *beurre indigène* et l'obligation de mélanger du *beurre* aux graisses et huiles comestibles, ainsi que la vente envisagée, à meilleur marché, de *beurre fondu* moyennant augmentation des prix des graisses et des huiles, le Comité prend une position de principe et décide de protester énergiquement contre l'obligation de mélanger du *beurre* aux autres graisses et contre l'augmentation des prix des huiles et des graisses. Par contre, l'hôtellerie est disposée à développer la consommation du *beurre* de cuisine, si le prix de cette denrée est convenablement réduit.

Une enquête du S. R. E. sur les *prix du lait* a fait constater que l'on paie de 40 à 45 centimes le litre de lait dans diverses stations de montagne. Quand cette enquête sera terminée, les pourparlers seront continués avec la division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique et la proposition sera faite à cette occasion de fournir certaines quantités de lait à prix réduit à l'hôtellerie des stations saisonnières, en vue d'encourager la consommation de ce produit.

A propos du *marché des œufs*, on souligne spécialement le danger d'une prochaine surproduction dans la marchandise indigène et l'on estime exagérée la marge de 1 1/2 à 2 centimes pour les frais des organisations de ramassage, ce qui se répercute défavorablement sur le prix de vente. Le Comité décide d'appuyer autant que possible les efforts des représentants des producteurs, des revendeurs et des consommateurs et la limitation, en contact avec les importateurs, du ramassage et des livraisons des grands parcs avicoles.

Dans le *marché de la viande*, il faudra tenter, par des démarches et des pourparlers appropriés, d'obtenir certaines diminutions de prix. On approuve également les propositions du S. R. E. au sujet de la réduction des prix de la volaille et du poisson, en engageant de nouveau pourparlers avec les importateurs et les fournisseurs en adressant aux autorités des pétitions demandant l'abaissement des taxes et droits de douane frappant ces denrées.

Le rapport traite ensuite du *marché des légumes et des fruits, des conserves, du miel, du sucre des huiles comestibles, du café, du thé et du tabac*. Les propositions du S. R. E. sont approuvées sans observations.

Le *marché des vins* donne lieu par contre à une discussion animée. La récolte de cette année, qui atteint 800.000 hl., est quatre fois supérieure à celle de l'année dernière. Malgré la réduction des prix, l'écoulement se heurte à certains difficultés. Pour y remédier, l'Office central de propagande pour les produits de l'arboriculture fruitière et de la viticulture a convoqué une conférence des intéressés, en vue d'établir des normes dans la formation des prix et d'étudier les moyens de favoriser l'écoulement des vins suisses. L'Office précité et la Société suisse des cafetiers ont diminué le taux du supplément à ajouter aux prix pour établir le prix de vente au détail. La Société suisse des hôteliers doit prendre position elle aussi en la matière. On souligne que dans l'hôtellerie se présentent des circonstances toutes différentes de celles des restaurants et cafés, à cause des frais plus élevés et de la grande diversité du caractère des entreprises. Par esprit de solidarité, on décide cependant de recommander aux membres de la S. S. H. de se conformer dans la mesure du possible aux normes établies par l'Office de propagande et la Société des cafetiers.

Le rapport s'occupe également des *combustibles* et du prix de la *benzine*. A la suite d'une réorganisation qui a donné de bons résultats, celui-ci est maintenant uniforme dans toute la Suisse. On sait qu'il est actuellement de 35 centimes le litre au détail. Ce chapitre ne donne pas lieu à discussion. Le Comité central reste d'avis que l'hôtellerie doit s'opposer de toutes ses forces à toutes les tentatives de majorer le droit d'entrée sur la benzine, car cette mesure aurait de graves conséquences pour le mouvement touristique.

Séance du 7 décembre à 8 h. 30

5. Rapports des commissions.

a) *Bureau central*. — Après une longue discussion, le Comité central décide, en raison de la situation de l'hôtellerie, de diminuer les traitements d'une partie du personnel du Bureau central. Cette décision concerne les traitements les plus élevés.

b) *Rédaction*. — On examine ici la question du développement de l'organe de la Société en recourant à la collaboration plus étendue de spécialistes. En corrélation avec cette affaire, on parle aussi de la création éventuelle d'un *Service de presse* de la S. S. H. Ce problème ne paraissant pas encore éclairci suffisamment, la décision est ajournée à la prochaine réunion du Comité. Entre temps, le Bureau central de rédaction et la Direction prépareront des propositions concrètes.

6. Droit d'entrée sur la benzine et initiative des routes alpêtres.

M. le Directeur Dr Riesen expose la situation actuelle dans ces deux affaires, extraordinairement importantes pour l'hôtellerie. La S. S. H. a été désappointée de ce fait qu'on représente l'amélioration du réseau des routes alpêtres comme une aide à l'hôtellerie et qu'en même temps on veuille chercher les fonds nécessaires à l'exécution de cette entreprise et à la réalisation du programme de création d'occasions de travail en chargeant des marchandises auxquelles l'hôtellerie est très fortement intéressée. Grâce en partie à cette attitude de notre Société, la question de la couverture des dépenses pour l'amélioration du réseau des routes alpêtres doit faire l'objet d'un nouvel arrêté fédéral spécial. Le problème de la réunion des fonds nécessaires n'est pas encore résolu. Néanmoins il faut faire en sorte aujourd'hui déjà que les charges ne soient pas imposées à l'hôtellerie et au tourisme, mais soient réparties sur une base aussi large que possible. Le rapporteur mentionne ensuite la conférence organisée à ce propos par la Fédération suisse du tourisme, avec la participation des milieux intéressés à la benzine. Une assemblée réunie à Olten a voté une résolution contre la majoration du droit d'entrée sur la benzine, en faveur de l'initiative pour l'amélioration des routes alpêtres et d'une meilleure maintenance de la circulation routière. Les représentants de la S. S. H. ont adhéré à ces différents points. Depuis lors, les mêmes milieux ont constitué un bureau, dont fait partie le rapporteur. Ce bureau est chargé de la préparation d'une campagne éventuelle contre la majoration du droit d'entrée sur la benzine. La S. S. H. sera appelée à contribuer au fonds d'initiative des routes alpêtres. Le bureau travaille en contact étroit avec la Ligue routière suisse. Son travail est assumé par le secrétaire de la Fédération suisse du tourisme. Le secrétaire de cette Fédération a déjà publié une

brochure contre l'augmentation du droit de douane sur la benzine. Cette brochure sera distribuée ces jours aux membres de l'Assemblée fédérale.

Ce rapport donne lieu à une longue discussion. M. Haecky, l'un des représentants de la S. S. H. à la conférence d'Olten, appuie et complète les explications du rapporteur. Particulièrement aussi à la discussion, en particulier, M. Botter et M. le Président central. Sur la proposition de M. le Dr Seiler, on prend la décision suivante:

« Le Comité central de la S. S. H. continue d'approuver l'initiative sur les routes alpêtres, respectivement les efforts pour le développement et l'amélioration des routes des Alpes. Cependant il émet la réserve: a) que le financement de ces entreprises ne soit pas mis à la charge de l'hôtellerie, ce qui serait le cas si on cherchait dans une majoration du droit d'entrée sur la benzine; b) que l'appui et l'encouragement de l'hôtellerie par la Confédération ne soient touchés en aucune manière par le financement en question.

7. Pourparlers avec la Société suisse des cuisiniers.

Le Comité délibère ensuite sur les propositions de la Société des cuisiniers relatives aux salaires du personnel de la cuisine, ainsi que sur un tableau établi par le Service de placement de la S. S. H., indiquant les salaires payés actuellement, comparés aux chiffres des anciennes normes et aux propositions en question. Les chiffres présentés par la Société des cuisiniers sont en partie encore plus élevés que ceux des « Normes pour les contrats individuels de travail », élaborées par la S. S. H., dans les années 1920-1921. Ils ne peuvent donc pas être acceptés tels quels, d'autant plus que la Société des cuisiniers revendique en outre de très forts pourcentages comme suppléments de saison. En raison de la crise, l'hôtellerie est forcée de s'adapter aux circonstances et d'être en partie encore des pourparlers. Après avoir longuement comparé les chiffres de salaires qui lui sont soumis, le Comité décide de présenter à la Société des cuisiniers, comme contre-propositions, les chiffres établis par le Service de placement de la S. S. H. Cette proposition sera donnée à la Société suisse des cuisiniers des contre-propositions de la S. S. H.

8. Pourboire.

M. le Directeur Dr Riesen présente le rapport sur la question. Il rappelle tout d'abord la décision prise sur la matière par l'Assemblée extraordinaire des délégués à Berne et le programme de pourparlers, reçu peu de temps après de l'Union Helvética et publié dans l'Hôtel-Revue, par lequel l'U. H. cherche à obtenir une entente sur la réorganisation du pourboire. Une conférence a eu lieu à ce sujet le 26 novembre à Zurich. L'accord s'est établi sur des points importants, tandis que d'autres points ont dû être ajournés pour être éclaircis définitivement.

Les différentes questions soulevées sont soumises par le Comité central à un examen approfondi. Des modifications et des adjonctions sont décidées et seront communiquées à l'Union Helvética en vue d'une prochaine conférence. Il est évident que les délibérations qui ont eu lieu jusqu'à présent n'engagent en rien la décision définitive de la S. S. H. L'accord éventuel, respectivement la réorganisation, devra être soumis à l'approbation de l'instance supérieure de la S. S. H. Dans le but d'accélérer la solution de cette affaire, le Comité central envisage de réunir la prochaine Assemblée des délégués déjà à la deuxième quinzaine de mars. La réorganisation envisagée du pourboire ne sortira donc ses effets, au plus tôt, que pour le début de la saison d'été 1935.

Séance du 7 décembre à 15 h.

9. Rapport et propositions de la Commission de la réglementation des prix.

M. Hahn, président de cette commission, attire tout d'abord l'attention, dans son rapport général, sur la récente décision d'une section d'abaisser le prix de pension de 50 centimes pour tous ses membres, du moment qu'en son temps cette place n'avait pas participé à la diminution des prix d'hôtels et que maintenant ses tarifs ne sont plus en équilibre convenable avec ceux de la localité voisine concurrente. Mais cet état de choses existe depuis dix ans déjà, ce qui rend la décision en question difficile à comprendre. La Commission des prix propose en conséquence de rappeler à cette section la décision de l'Assemblée extraordinaire des délégués de n'introduire aucune réduction des prix de pension pour 1935, en recommandant à la dite section de ne pas mettre à exécution la décision en question. Le Comité approuve cette proposition.

La Commission des prix est chargée de procéder le plus promptement possible, dans le sens de la proposition de la section de Bâle à l'Assemblée extraordinaire des délégués, aux travaux préparatoires pour la révision totale de la réglementation des prix, afin que ce projet puisse être mis en discussion à la prochaine réunion du Comité central. La Commission est autorisée à s'adresser, à cet effet, un certain nombre d'autres membres de la Société, choisis spécialement parmi ceux qui ont suggéré la révision.

La Commission des tarifs rappelle en outre une proposition de la section de Vevey d'introduire dans le chapitre V, « Sanctions », du Règlement des prix minima, une disposition d'après laquelle chaque hôtelier aurait à déposer au Bureau central une pièce signée dont la contre-valeur servirait à couvrir des amendes éventuelles. D'accord avec la Commission des prix, le Comité repousse cette proposition. Diverses sections qui avaient introduit temporairement ce système ont fait des expériences défavorables.

Il se produit une brève discussion au sujet de l'interprétation de la décision prise par l'Assemblée extraordinaire des délégués relativement à la modification du chiffre 16, alinéa 4, du Règlement des prix minima. Il s'agit de l'application des prix minima dans la fixation des prix pour les parties. La Commission est d'avis qu'il ne saurait être question ici de servir des grands menus et des menus normaux avec une réduction de prix de 20%, si l'on applique les prix de petits menus, ce sont les petits menus qui doivent être servis. La majorité du Comité central approuve cette interprétation.

On délibère ensuite sur les points suivants, qui concernent la prochaine édition du Guide des Hôtels et qui par conséquent ont un caractère d'urgence:

a) Proposition de Lucerne de ne plus inscrire

les hôtels dans le Guide par ordre alphabétique, mais d'après l'échelle des prix. — Le Comité décide de maintenir l'ordre actuel d'inscription des hôtels dans l'édition du Guide pour 1935 et de soumettre la question à l'Assemblée des délégués.

b) Proposition de Pontresina: La disposition relative à la réduction de prix pour les chambres sans eau courante devrait être mise en harmonie avec la note au bas des pages dans le Guide des hôtels, et devrait en tout cas être rendue plus claire. La section estime que la meilleure solution serait de la supprimer complètement. — A cause des conséquences qu'aurait cette mesure, dans la pratique, pour les maisons n'ayant l'eau courante que dans une partie des chambres, la Commission des prix propose de maintenir cette disposition et le Comité partage cet avis.

c) Proposition de Rheinelden-Bâle: Le prix du petit menu devrait être publié aussi dans le Guide des hôtels, comme par exemple dans le guide allemand, qui a des colonnes spéciales pour les prix des grands et des petits menus. La Commission propose de ne pas entrer en matière pour l'édition 1935 du Guide suisse et d'étudier les possibilités d'exécution ultérieure de cette proposition. Le Comité prend sa décision dans ce sens.

d) Proposition de Evéy: Fixation exacte des prix des repas pour sociétés, banquets, etc., en ce sens qu'ils ne devraient pas tomber au-dessous des prix minima de la maison, excepté dans les cas de grandes manifestations avec repas à prix uniforme, où il est nécessaire de faire appel également à la participation de maisons des catégories supérieures. — La Commission des prix estime que cette disposition serait superflue, car elle se confond déjà avec l'art. 5 du Règlement des prix minima, qui suffit pour résoudre cette question. Le Comité est d'accord.

e) Une suggestion a été faite au sein de la Commission des prix d'introduire à la première page du Guide, au chapitre des « Observations générales », une remarque sur les prix des bains. Cette proposition est acceptée.

Recours contre des amendes. — Le Comité examine une série de recours contre des amendes prononcées à la suite de violations de la réglementation des prix. Ces recours sont liquidés dans le sens des propositions de la Commission des tarifs.

10. Réduction des prix des extras.

Après rapport et discussion, le Comité décide de recommander vivement aux hôtels de sports d'hiver, par voie de circulaire, de se limiter au minimum absolument nécessaire en ce qui concerne les prix des extras. Cela est dans le propre intérêt des hôtels. Le fait qu'ici et là des prix exagérés sont encore demandés pour des extras porte préjudice à toute l'hôtellerie suisse.

11. Subvention à la Fédération suisse des écoles de ski.

La subvention versée l'année dernière aux écoles de ski par la S.S.H. est diminuée de 500 francs et sera de 2500 francs, en raison de la réaction du budget de la Fédération susdite pour 1935.

12. Acceptation à cours fixe de la livre sterling.

Le Comité entend un rapport détaillé de la Direction sur cette affaire. Il exprime ses vœux pour que les efforts faits par l'initiative de cette mesure et qui ont contribué à sa réalisation. — En corrélation avec cette question, on propose des démarches appropriées en vue d'améliorer les saisons de printemps, d'été et d'automne par une intensification de la propagande de l'Office du tourisme en faveur des régions spécialement intéressées. On prendra contact au sujet avec l'ONST, dont le Directeur sera invité à présenter un rapport à la prochaine réunion du Comité central. On envisage d'autre part des démarches auprès des autorités pour développer le mouvement touristique d'Italie en Suisse.

13. Organisation de la diffusion des prospectus d'hôtels.

On discute ici en particulier des efforts de la S.S.H. pour concentrer autant que possible la diffusion des prospectus auprès de l'Office du tourisme, ainsi que de l'activité déployée dans ce domaine par l'Office central des prospectus, activité qui est maintenant étendue aussi à l'étranger. Sur la proposition du Président central, le Comité décide d'intervenir de nouveau auprès de l'Office du tourisme et de lui demander de traiter et de régler définitivement cette importante affaire.

14. Extension du contrat avec les compagnies d'assurances.

Il s'agit d'étendre les stipulations du contrat d'assurances couvrant la responsabilité civile à certains établissements balnéaires exploités par des hôtels, comme les piscines et les plages. L'Assemblée propose à la Direction, le Comité approuve le projet d'adjonction au contrat, présenté par les compagnies d'assurances.

15. Le « Grenzbote » et le Front national.

Le Comité entend et approuve le rapport de la Direction sur cette affaire.

16. Avancement des vacances scolaires.

Cette question continuera à être étudiée, en collaboration avec la Fédération suisse du tourisme.

17. Assemblée des délégués de la PAHO.

Le rapport de la Direction publié dans l'Hôtel-Revue ne donne lieu à aucune observation.

18. Continuation des arrangements forfaitaires.

Ce point de l'ordre du jour est renvoyé pour être traité et rapport à la Commission de la réglementation des prix.

19. Divers.

Deux demandes de secours émanant de sociétés sont examinées et acceptées suivant les propositions de la Présidence et de la Direction.

Le Bureau central est chargé de faire une enquête au sujet d'une plainte contre la pression sur les prix exercée par certaines agences de voyages étrangères.

On envisage comme date de la prochaine réunion du Comité central la deuxième quinzaine de février et l'on établit l'ordre du jour provisoire de cette assemblée.

A 20 heures, M. le Président central clôture la réunion, qui n'a pas compris moins de seize heures de travail en séances. Il remercie ses collègues de leur active collaboration et leur souhaite un bon retour dans leurs foyers.

Une trouvaille rouge

La Freie Innerschweiz, feuille socialiste paraissant à Lucerne, a émis dernièrement dans un article une idée qui est une véritable trouvaille. Pour remédier aux conséquences de la crise, l'hôtellerie suisse devrait être transformée d'industrie de luxe en industrie pour les masses. Autrement dit, une grande partie des hôtels existants, en tout cas les plus beaux et les plus confortables, devraient être changés, éventuellement grâce à des subventions officielles ou par la nationalisation, en auberges à bon marché, en maisons populaires de repos, en homes de vacances à bas prix ou en homes d'enfants.

Le génie qui a découvert cette merveille montre combien sont vastes ses connaissances dans le domaine de l'économie nationale en général et dans celui de l'hôtellerie et du tourisme en particulier. Et il laisse naïvement entrevoir d'autre part les gros appétits rouges qui flairent déjà le moment de la curée, devant l'épuisement de l'hôtellerie blessée par la crise.

Le singulier économiste de Lucerne ne se demande pas si les hôteliers actuels n'ont pas encore des droits, malgré leur endettement, sur des entreprises qu'ils ont créées, qu'ils ont fait prospérer jusqu'à la grande guerre et qu'ils étaient en train de remonter déjà lorsque survint la crise après 1930. Il veut profiter de la faiblesse présente d'une industrie malade pour lui enlever ses immeubles, ses installations, sa clientèle faite ou possible, en lui jetant le morceau de pain de quelques subventions.

Les pertes énormes que subiraient ceux qui ont fourni des fonds à l'hôtellerie et dont beaucoup sont des épargnants, les ruines qui se succéderaient dans ces milieux, tout cela laisse indifférent le plumitif de l'organe rouge, fort heureux au contraire de voir jouer un pareil mauvais tour au capitalisme détesté.

Mais la plus belle perle de cette trouvaille, c'est l'idée d'étatiser l'hôtellerie, afin d'en faire d'agréables villégiatures et de confortables lieux de repos pour les classes populaires. L'Etat, déjà si dangereusement endetté par les charges que lui jettent sur les épaules les milieux qui attendent tout de sa providence, devrait subir une nouvelle saignée pour acquérir les grands hôtels et y hospitaliser grassement d'heureux bénéficiaires.

Le rôle économique essentiel de l'industrie hôtelière, élément principal de l'industrie touristique, est d'amener en Suisse de l'argent frais étranger pour améliorer notre balance commerciale et notre balance des paiements. Ce rôle ne peut pas être intégralement joué par la petite hôtellerie, déjà très suffisamment développée chez nous pour faire face à tous les besoins du moment. Il y aura toujours des riches malgré les crises, car les crises elles-mêmes profitent aux spéculateurs adroits. Et il y a encore des foules de riches dont la fortune solidement acquise se cache aujourd'hui de crainte de surprises. Ces riches recommenceront à voyager quand on leur en laissera la liberté et quand on leur aura rendu la confiance dans la sécurité de leur argent.

Qu'arriverait-il alors si notre hôtellerie suisse, devenue tout entière de caractère populaire, transformée en grande partie en maisons de retraites plus ou moins gratuites, n'était plus en mesure de recevoir précisément cette clientèle qui faisait autrefois la prospérité économique du pays? La Suisse serait vite désertée; elle a tant de concurrents. Et tout l'apport du grand tourisme international, dont notre économie suisse a tant besoin, serait perdu pour nous au bénéfice des pays voisins.

La princesse aurait des palaces pour y loger les habiles qui auraient su s'y faire recevoir, mais elle n'aurait plus de pain pour nourrir ses protégés. Mg.

Bagages et chemins de fer

A la suite d'une observation faite dans ce journal au sujet de l'ajournement jusqu'au début de l'été prochain de la mesure envisagée pour le transport des bagages en chemin de fer, nous avons reçu de la Direction générale des C. F. F. une lettre dont nous traduisons ci-dessous la partie essentielle.

La question de l'introduction de la franchise de transport pour un certain poids

de bagages nous occupe depuis longtemps déjà. Si sympathiques que nous soyons à cette facilité en raison de son intérêt pour le tourisme, nous avons dû ajourner la mesure à cause de la situation financière défavorable de notre administration. Si l'automne dernier nous avons résolu néanmoins d'en proposer la mise à exécution bien que cette situation financière ne se fût pas améliorée, — elle a empiré au contraire — c'est dans l'espoir que la loi sur la répartition du trafic serait acceptée et qu'on mettrait enfin un terme, au moins en ce qui concerne le transport des marchandises, aux préjudices de la lutte entre le rail et l'automobile.

Lorsque nous avons soumis le projet relatif aux bagages libres à notre conseil d'administration, nous envisagions dès le début la mise en vigueur de cette innovation pour la prochaine saison d'été, au plus tôt pour le 1er mai 1935. Il ne pouvait pas être question de l'introduire plus tôt pour les raisons suivantes: Il était évidemment impossible de limiter cette facilité au seul trafic interne des C. F. F.; elle doit s'étendre à tout le trafic direct des bagages en Suisse. Il fallait donc soumettre l'affaire à la Conférence commerciale des entreprises suisses de transport et des intéressés au trafic, laquelle traitera cette question dans sa prochaine réunion du 8 janvier 1935. Il ne faut pas perdre de vue d'autre part que l'innovation, pour atteindre son but, doit être introduite dans les tarifs de bagages communs avec les pays qui nous intéressent le plus du point de vue touristique. Les modifications de tarifs résultant de la facilité envisagée, qui ne peuvent pas être appliquées sans nous mettre préalablement d'accord avec les administrations ferroviaires étrangères intéressées, demandent un certain temps.

Enfin nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que des mesures tarifaires de ce genre doivent être décidées assez longtemps avant leur mise à exécution, afin qu'on puisse les faire suffisamment connaître pour la date de leur entrée en vigueur; c'est-à-dire pour la saison touristique en vue. Si la facilité du bagage libre — toute réserve étant faite pour les possibilités techniques — était introduite déjà le 1er janvier 1935, on entendrait certainement la critique justifiée que la mesure ne peut plus avoir une efficacité réelle de propagande pour la saison d'hiver, parce que les prospectus sont déjà imprimés et diffusés et que les intéressés ont déjà fait leurs plans pour leurs voyages de vacances d'hiver. Une critique analogue a été formulée en son temps, lors de la première concession du rabais de 30% pour le trafic voyageurs de l'étranger en Suisse, qui ne put être portée à la connaissance des milieux intéressés — et cela non pas par notre faute — que peu de temps avant le début de la saison d'été.

Pro Bellinzona

Le 28 novembre a eu lieu l'assemblée générale de l'Association Pro Bellinzona.

Le rapport du comité sur l'exercice 1933-34, clôturé le 30 juin, fournit d'intéressants renseignements sur l'activité de l'Association, en ce qui concerne notamment le Bureau de renseignements, la propagande, les rapports avec d'autres sociétés et les fournisseurs d'hôtels et de restaurants, certains problèmes généraux et d'autres problèmes d'ordre local.

Le Bureau de renseignements a vu augmenter considérablement le nombre de ses visiteurs et des informations données. Il a fourni 4354 renseignements verbaux, à côté de ceux qui étaient contenus dans sa grosse correspondance. Il a expédié 6000 prospectus et des centaines d'affiches à des organes touristiques de la Suisse et de l'étranger.

Faute de moyens suffisants, la propagande a dû se limiter surtout à l'affichage avant la saison d'automne 1933, période pendant laquelle 458 affiches ont été placardées, deux semaines dans des localités de la Suisse. Une centaine d'affiches ont figuré dans les stations de chemins de fer. L'édition de 50.000 prospectus parue en 1929 étant épuisée, le comité, par raison d'économie, a fait imprimer 31.500 exemplaires d'un prospectus plus simple, quoique très élégant, contenant la reproduction des principaux édifices et monuments de la ville, une carte des excursions dans les environs et des indications divers dans les quatre langues principales. Des



Agents généraux pour la Suisse: Huguenin S.A. Lucerne

articles et des illustrations ont paru dans des journaux et des revues de la Suisse et de l'étranger. Le manque d'argent a fait restreindre les insertions: ce dernier genre de publicité est du reste assuré maintenant par l'Association touristique cantonale.

La « Pro Bellinzona » entretient d'excellents rapports, soit avec la société locale des hôteliers, soit avec celle des cafetiers, qui lui versent chacune une modeste contribution annuelle. Les fournisseurs profitant du mouvement touristique ont été invités à verser à la Pro une taxe proportionnelle à leurs livraisons aux hôtels et aux restaurants. Le Bureau de renseignements a assumé la gérance locale de la Suisse-Italie et de la section du Sopraceneri de l'Automobile-Club de Suisse.

L'association a été représentée à une conférence des « Pro » du canton, réunie pour étudier la question du trafic à travers les passages alpestres. Il a été surtout discuté dans cette conférence de l'avancement de l'ouverture de la route du Gothard et de l'amélioration des conditions de transport des automobiles à travers le tunnel. Dès les printemps 1934, l'ouverture de la route a été avancée d'environ trois semaines et l'on a pu se convaincre à cette occasion de l'importance d'une pareille mesure pour le mouvement touristique. Le transport des automobiles à travers le tunnel du Gothard a été également facilité, notamment en ce qui concerne les taxes.

Dans le domaine local, l'association a eu à s'occuper entre autres de ses rapports avec les sociétés de développement de quartiers, de la restauration de l'église Sainte-Marie, des questions des bains et des abattoirs publics et de diverses manifestations, spécialement de la fête des vendanges et du concours de fenêtres et balcons fleuris.

A Bellinzona comme ailleurs, il se trouve des gens pour critiquer comme excessif le subside communal à la Société de développement. Ce subside est de 4000 francs. Mais d'après la loi le 20% de la taxe sur les spectacles doit être consacré à la propagande touristique, ce qui a donné déjà une somme de 3100 francs légalement due. En outre, la Pro Bellinzona organise des cours du soir pour apprentis, qui autrement tomberaient à la charge de la commune. Il est donc impossible de regarder le subside communal comme une dépense de luxe.

Le rapport financier et celui des reverseurs des comptes ont été approuvés. Le budget pour 1934 — 35 prévoit 7100 francs aux recettes et 7100 francs aux dépenses. On espère couvrir prochainement le déficit actuel de 6708 fr. 30 par une taxe sur les lits d'hôtels et par la taxe mentionnée plus haut sur les fournisseurs d'hôtels et de restaurants.

Après avoir procédé au renouvellement du comité, à la nomination des reverseurs et à la désignation des membres du conseil de surveillance des cours du soir, l'assemblée a discuté la question de la création dans le sein de la Pro Bellinzona d'une Société locale des commerçants. L'un des principaux avantages de cette innovation serait de diminuer les frais occasionnés par les cours pour apprentis.

Nouvelles diverses

Distinction à la S. S. H. — Le Bureau central de la Société suisse des hôteliers avait présenté à la section de littérature culinaire de l'Exposition internationale d'art culinaire à Francfort le « Manuel des aliments aux œufs ». Le jury lui a décerné la plaquette d'argent avec la mention « Für hohe Leistung », accompagnée d'un diplôme. Cette distinction nous est maintenant parvenue, avec une lettre de félicitations de la direction de l'exposition.

La Suisse à l'Exposition de Bruxelles. — L'Exposition internationale de Bruxelles s'ouvrira le 23 avril 1935 et durera six mois. Elle aura un caractère officiel et embrassera toutes les branches de la production, ainsi que le tourisme et l'électricité. Douze pays ont déjà assuré leur participation. Considérant que le marché belge reste pour la Suisse un débouché intéressant susceptible d'être encore développé, le Conseil fédéral suisse a proposé aux Chambres de décider que la Suisse participera officiellement à l'Exposition de Bruxelles et de voter à cet effet un crédit de 350.000 francs.

Un cours suisse de ski à Paris. d'une durée de six semaines, est donné actuellement à la Halle d'exposition de l'automobile par les instructeurs Girardbille et Trojani, qui enseignent leur sport de neuf heures du matin à six heures du soir d'après la méthode suisse unifiée, sur une piste de neige artificielle de 30 m. de longueur, 4 m. de largeur et 5 m. de pente. C'est une continuation plus étendue du cours donné dans la même ville au début de l'hiver dernier. Cette entreprise de propagande sportive et touristique est due à l'initiative d'un comité présidé par un hôtelier d'une station d'hiver romande. A l'inauguration assistaient une centaine de représentants de la presse et des agences de voyages.

Un deuil dans l'hôtellerie autrichienne. — Le 26 novembre est décédé le propriétaire du Grand Hôtel de l'Europe à Salzburg, le conseiller de commerce Georg Jung. Le défunt était âgé de 68 ans. Il était l'un des hôteliers les plus considérés d'Autriche et jouissait d'une excellente réputation aussi à l'étranger. Il fit partie pendant longtemps du comité de l'Association centrale autrichienne des hôteliers et le présida plusieurs années cette association après le décès de son prédécesseur, M. Wolf. Il s'est acquis de grands et durables mérites en travaillant infatigablement à la défense des intérêts de l'hôtellerie de son pays. Il était également président de la Société des hôteliers de Salzburg et vice-président de l'Union internationale hôtelière.

Engins de sports d'hiver. — D'après une lettre de l'Association suisse des maisons d'articles de sports d'hiver, on serait mécontent dans les milieux de cette organisation d'un passage de la circulaire du 20 novembre du Bureau central de la S. S. H. relative à l'acceptation de la livre anglaise à 16 francs, passage disant que les montants à payer du fait des engins de sports peuvent être compris dans la note d'hôtel réglable

au cours fixe. Les maisons d'articles de sport craignent que cette manière d'agir ne leur porte préjudice en favorisant les hôtels tenant leurs propres engins de sports à la disposition de leurs clients. Cette crainte est sans fondement, car il s'agit simplement des services habituels réglés auparavant en dehors de la note. Il n'est pas question pour les hôtels d'empêcher sur les affaires des maisons de sports, par exemple d'effectuer des réparations, etc. Au surplus, les membres de la S. S. H. dans les stations de sports d'hiver auront soin de tenir compte autant que possible des légitimes intérêts des maisons d'articles de sports d'hiver.

Trafic et Tourisme

Paris-St-Moritz. — Une agence parisienne organise, en collaboration avec les Chemins de fer suisses, un voyage à St-Moritz, avec séjour dans cette localité du 23 décembre au 3 janvier, pour un prix forfaitaire de 1150 à 1800 fr. français. Les participants de Paris partiront le soir de 22 décembre et arriveront à destination le lendemain vers midi. Plusieurs journées sont réservées à des cours de ski. Il y aura en outre deux grandes exhibitions de patinage, un concours de ski au tremplin olympique, un match de hockey sur glace, une excursion en traîneaux à la Maloja, et aussi des journées de liberté où chaque participant organisera son programme à sa fantaisie.

Grisons. — Pendant la troisième décade du mois de novembre écoulé, c'est-à-dire du 21 au 30, l'hôtellerie des Grisons a enregistré 32172 nuitées, contre 33.923 pendant la décade correspondante de novembre 1933 et 30.824 pendant la décade précédente de novembre 1934. Il y a eu 1431 arrivées et 1381 départs. Les principaux chiffres de nuitées sont les suivants: Suisse 18.706 (1933: 18.766), Allemagne 5355 (6831), Grande-Bretagne 2050 (2176), Pays-Bas 1707 (1848), France 1243 (1135), Italie 694 (655), Belgique et Luxembourg 232 (290), etc. — Du 1er octobre au 30 novembre, on a compté dans l'hôtellerie grisonne, 189.417 nuitées, au lieu de 197.435 en octobre et novembre de l'année dernière.

Le tourisme au Tessin donne les chiffres suivants pour le mois d'octobre 1934: Hôtels et pensions en exploitation 826 (octobre 1933: 835), avec 14.076 lits (14.292); établissements temporairement fermés 22 (16), avec 99 lits (349). Arrivées d'hôtes domiciliés dans le canton 1142 (1384), d'hôtes domiciliés dans les autres cantons suisses 16.279 (21.918), d'hôtes domiciliés à l'étranger 6.493 (12.624); total des arrivées 23.914 (37.926). Nuitées d'hôtes domiciliés dans le canton 12.527 (11.977), d'hôtes domiciliés dans les autres cantons suisses 92.954 (96.153), d'hôtes domiciliés à l'étranger 46.716 (75.977); total des nuitées 152.197 (184.107). Pourcentage de l'occupation des lits dans les établissements ouverts 35,2 (42,7), dans tous les établissements 33,4 (41,6), comme on le constate par les chiffres ci-dessus, le recul important du nombre des arrivées comme de celui des nuitées est dû pour une très forte partie à l'élément touristique étran-

ger, qui accuse pendant le mois d'octobre dernier 8.129 arrivées et 29.261 nuitées de moins qu'en octobre 1933.

En automobile dans les neiges des Alpes. — Grâce aux efforts des milieux intéressés et aux perfectionnements apportés aux tracteurs chasse-neige, plusieurs cols des Alpes sont maintenant praticables pour les automobiles pendant toute la saison d'hiver. Seules de fortes chutes de neige peuvent y interrompre la circulation pendant un jour ou deux. Nous avons d'abord le col de la *Lenzerheide*, de Coire à Tiefencastel, dont le point culminant dépasse 1500 mètres. Il se continue vers le sud par le col du *Judry*, qui monte à près de 2300 mètres et qui fait communiquer Tiefencastel avec la Haute-Engadine. De cette région on passe à travers le val Bregaglia en Italie, dans la Valteline, par le col de la *Maloja* (1800 m.). Ces trois routes permettent la traversée complète des Alpes en automobile pendant la saison d'hiver et ont ainsi une importance internationale. Trois autres routes ont un caractère plutôt régional. Celle du *Brünig* (1011 m.) conduit de Lucerne à Meiringen et relie ainsi même en hiver la région du lac des Quatre-Cantons à l'Oberland bernois. La route des *Saane-nöser* (1283 m.) fait communiquer Zweisimmen, soit le Haut-Simmmental, avec Gstaad, dans la vallée supérieure de la Sarine. Enfin le col des *Mosser* (1448 m.) conduit d'Aigle à Châteaufort pour aller rejoindre la route précédente et constitue le chemin le plus court entre le lac Léman et l'Oberland bernois. Par ces trois derniers cols, on peut donc effectuer en automobile, pendant l'hiver et en montagne, le trajet du Léman au lac des Quatre-Cantons. Les six routes que nous venons de mentionner sont des voies d'accès permettant aujourd'hui de pénétrer en automobile dans des régions merveilleuses sous la neige, en pleins centres de sports d'hiver.

Agences de voyages et de publicité

Un courtier peu délicat. — On nous communique que la maison Oscar Born à Wuppertal (Allemagne), éditeur du « Mitteleuropäischen Hotel-Adressbuch », a déposé une plainte auprès des autorités judiciaires compétentes suisses contre son ancien courtier de publicité *Hermann Wagner*, de Fribourg-en-Brisgau, qui s'était fait verser des acomptes par des hôtels alors que la représentation de la maison susdite, lui était déjà retirée. On est prié de retenir le nom de ce courtier, qui n'a plus le droit d'effectuer n'importe quelle opération au nom de la maison Born.



WHITE HORSE WHISKY
AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE:
BERGER & Co. LANGNAU (BERNE)



National Registrier-Kassen Occasionen
für alle Betriebe, mit Garantie.
Verkauf - Umtausch Mäße - Reparaturen Papierrollen.
Billigste Preise.
F. ERNST, Ing. AG.
Zürich 3
Weststrasse 50-52
Teleph. 32.028/32.084
Vertreter und Lager in:
Basel: J. Hofer, Gartenstrasse 62
Bern: H. Käufmannweg 14
St. Gallen: E. Kaiser, Zürcherstrasse 63

SEIT 70 JAHREN
HEPP-BESTECKE u. TAFELGERÄTE
in anerkannter erstklassiger Qualität aus den ältesten Spezial-Werken
GEHR. HEPP & B. H., PFORZHEIM
FILIALE ZÜRICH
BAHNHOFSTR. 79 TELEPHON 32.066

HEIMELIG!
frohlockt der Gast, und Sie, Herr-Hotelier, haben den Nutzen, wenn als Schutzwand hinter Zimmertüren das wohlthätige, farbige
Glanz-Eternit
verwendet wird. Höchste Hygiene, da abwaschbar. Niederer Preis. Auf jeder Unterlage montierbar. — Muster, Prospekt und Kostenvoranschläge durch



Glanz-Eternit A.G. Niederurnen

Unser **Bündnerschinken**
MILD UND ZART
GANZ OHNE BEIN
NUR 2-3 KILO SCHWER
IST EINE DELIKATESSE
Prompter Versand an Hotels und Restaurants
OTTO RUFF
Wurst- und Konservenfabrik
Zürich und St. Moritz

Lernt English in England
Pens., 5 Std. tägl. Unterr., Handelskurs, Cert., Auto, Reitpferd. Prospekt, Knowles, Folkestone.

HYDRIO
Waschküchen-Einrichtungen
anerkant erstklassig
Verlangen Sie Prospekte
Kienast & Lange A.-G.
Zürich 8 Seefeldstrasse 16. Tel. 44.754

Jeder gute Hag-Aufguß ist für Sie eine Gratis-Reklame!
Weiß man das in Ihrer Kaffeeküche?

Gratis
und diskret versenden wir unsere Prospekte über hygienische und sanitäre Artikel. — Gef. 30 Rp. für Versandposten beifügen.
Casa Dara, 430 Rive, Genf

Benötigen Sie guttützenden **Frack-, Gehrock-, Ausgangs- oder Livrée-Anzug** so erhalten Sie diesen gut und preiswert bei **S. METH**
Löwenstr. 16, Zürich
Tel. 56.291
Auf Wunsch unverbindlicher Besuch mit Stoffmuster.

Gesucht nach Mallorca
Barmaid
Offerten von nur ganz erstklassigen Bewerberinnen mit besten Ausweisen u. Photo sind zu richten an Herrn Charles Dür, Librairie Internationale, Place Polignac, 10, Paris. Perfekt Englisch und Französisch unerlässlich.

KELLER'S Sandseife
und KELLER'S Sandseifen sind seit 25 Jahren die anerkannt besten Putzmittel
Von 50 kg an franko Talbahnstation. Reduzierte Preise. Muster u. Offerte gratis. Erste Referenzen und Auszeichnungen.
Chemische und Seifenfabrik Stalden
(EMMENTAL)

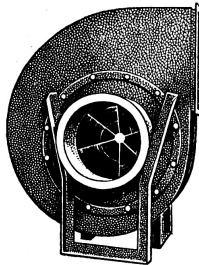
Stalden Forellen
sind vorzüglich in Qualität!
Forellenzucht Stalden (Emmental)
Telephon Konolfingen 21

Einheimische Dönszungen
frisch und gesalzen in, liefert täglich zu den vortheilhaftesten Preisen die
Kuttlerlei des Metzgerverbandes
Rue de Hesse 6, GENEVE.

TWINING'S LONDON
weltberühmter CEYLON-TEE. 1 kg - Büchsen 9.00 franco. **DEPOT ZÜRICH**, Eh gross u. detail, A. Frick, Waaggasse 5, Paradeplatz, Telefon 50.060.

Inserieren bringt Gewinn!
Die höchsten Ansprüche dürfen Sie an die **FUSBA-PRODUKTE**
Bodenwischen, fest und flüssig, Seifencreme u. -flüssige, flüssige Seife etc. stellen. FUSBA ist bereits durch d. Bodenspäne bekannt
Fröhlich & Co., Bern. Tel. 32.647

Eleg. Eintänzer
sehr gut. Ausw., repr. Auftr., rout., vorzogl. Arrangem. u. Gesellschaftl., deutsch, frz. u. engl. sprech., suchst **Engagement** mit od. ohne Partnerin, in erst. Hause gegen **Freien Aufenthalt**. Ich stelle Bescheld., Anspr. u. bin ausserordentlich bereit, ein. grosse Zusage z. Bekunng m. Einkost. aus eigen. Mitteln zu zahlen. Erste Refer. Ansch. mit. Confirre W. U. 2711 an die Hotel-Revue, Basel 2.



Ventilatoren

Luftheizapparate
Staubluft-Filter
Anlagen für
Allgemeine Ventilation
Luftkonditionierung
Luftheizung und Trocknung
Späne- und Staubsaugung
Farbdunstabsaugung
fabrizieren und installieren

Wanner & Co. A.-G. Horgen

Unser Sonder-Abkommen

mit dem S. H. V. ermöglicht
den Mitgliedern dieses Ver-
bandes den Abschluss spezi-
ell vorteilhafter

Dritt-Haftpflicht- Versicherungen und Unfallversicherungen für das Personal

Verlangen Sie unsere Offerte

Winterthur

Schweizerische **Unfall**-Versicherungs-
Gesellschaft in Winterthur

„Revue“-Inserate sind nie erfolglos!

Grands Vins de Neuchâtel

Weiss: **Clos de la Reine Berthe
Chambleau** (Auslese)
Rot: **Vigne du Diable** (der beste schweizerische
Rotwein)
Mousseux gazéifié: **Topaze** rosé, Extra Dry
Darling weiss, Extra Dry

Vin blanc pétillant suisse: **Château-Brillant** in Original u. Literflaschen

Grossproduzent in den besten Lagen:

Compagnie Viticole de Cortailod S.A.
Cortailod (Neuchâtel)

VERKAUF: In jeder guten Weinhandlung zu vorteilhaften Preisen erhältlich

Gäste verlangen den neuzeitlichen Trinkhalm!

Hotellers!

Ihre Gäste trinken mehr, lieber und mit grösserem
Genuss, wenn zum Erfrischungs-Getränk der split-
terfreie, stets saugfeste und vollkommen sterile,
geschmackfreie

LONZATUB - TRINKHALM

verabreicht wird. Er wird aus reiner Acetyl-Zellu-
lose, dem Kunstseiderohstoff, hergestellt und ver-
einigt in sich

**HYGIENE
HÖCHSTE BRAUCHBARKEIT
SCHÖNHEIT**

Keine verärgerten Gäste mehr wegen angesplitter-
ten oder zusammengepappeten Trinkhalmen! Zudem
sparsam, da kein Ausschuss. LONZATUB bedeutet
Fortschritt!

HERSTELLER:

Lonza Elektrizitätswerke und Chemische Fabri-
ken A.G., Basel

ERHÄLTlich BEI:

H. Rivinius & Co., Hotelpapiere, Badenerstr. 16
Zürich

Amor



AMOR
Schokolade-, Confiterie- und
Biscuits-Fabriken A.G., Bern

Eine Annonce
in der „Hotel-Revue“
ist eine vorzögl. Ge-
schäfts-Empfehlung!

Aus BRUNNEN'S Quellen .. Kommen die feinsten FORELLEN!



Exakte Grössen u. zuverlässigste Bedienung
A. GROPP & CO. A.-G., BRUNNEN
Telephon 80 Telegramm-Adr.: Forellenzucht

Pâté froid à la gelée

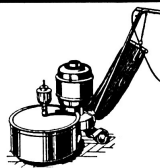
Viele Gäste lieben kalte Fleischpasteten,
vor allem an Festtagen. Zu Weihnachten
und Neujahr steht die Pâté froid à la gelée
in besonderer Gunst.

Die Zubereitung des zum Auffüllen und
Ausgarnieren der Pastete nötigen Aspic
(Sulze) erfordert bekanntlich viel Zeit und
Arbeit. Sie können es sich aber bedeutend
leichter machen, wenn Sie den Aspic aus
Maggi's Sulze herstellen.

Maggi's Sulze in Trockenform ergibt in
kürzester Zeit ohne grosse Mühe eine
klare, ausgezeichnet schmeckende Sulze.

Erhältlich in Büchsen zu
100 Gramm für 2 Liter Aspic Fr. 1,60
500 " " 10 " " " 6,50
1000 " " 20 " " " 12.—

Fabrik von Maggi's Nahrungsmitteln
in Kempttal.



Wenn nicht heute, so doch bestimmt morgen

entschliessen Sie sich für den Kauf der Boden-
putzmaschine Universal, denn sie bietet
Ihnen unendlich viele Vorteile. — Dürfen wir Sie
nächstens einmal besuchen?

Suter-Strickler Söhne, Maschinenfabrik, Horgen

Marmor-

Platten liefert in jeder Dimension.
R. ZUBER, MARMORWERK,
GOLDACH (St. Gallen).

Ritz ZWIEBACK

Frühstücks - Packung
6 Cts.

Ihre Gäste....



werden es angenehm empfinden, wenn Sie ihnen den
Zucker in unserer altbekannten hygienischen Ver-
packung servieren, wodurch er unberührt in ihre
Hände gelangt. Es ist eine kleine Aufmerksamkeit,
die bemerkt wird und sich daher bezahlt macht.
Verlangen Sie noch heute Muster und Offerte.

Zuckermühle Rupperts Wilk A.-G.
Fabriken in Rupperts Wilk bei Aarau
und Egnach bei Romanshorn



Klar und lauter wie
Quellwasser vollzieht
sich unser Handel mit
Orient-Teppichen

FORSTER

Zürich beim Corso

Paprika
frisch gemahlen, Marke Edelreis
Fr. 2.50 p. Kilo
Ceylon Tee
feinst Orange Pecco
Fr. 4.00 p. Kilo
Gratismuster zur Verfügung!

Hoh. Schweizer, Klaragraben 31, Basel
Tel. 25.068

Original



National
Kontrollkassen

Fabrikneu oder Occasionen
nur in der Fabrik-Filiale
Zürich, Werdmühle-
strasse 10, Tel. 52.680

5 Jahre Fabrikgarantie
und Gratisunterhalt auf neuen
Kassen. (2 Jahre auf Occasions-
kassen.)

National

REGISTRIERKASSEN GES.
A.-G. DAYTON
FIL. ZÜRICH WERDMÜHLESTR. 10

Vorsicht beim Schinken - Einkauf!

Der Verkaufspreis allein sagt
recht wenig. Denn man
sieht es der geschlossenen
Büchse nicht an, was drin-
nen ist.

Sie können immer darauf
gehen: Wenn ein Dosen-
Schinken „auffallend günsti-
g“ angeboten wird, dann
enthält er viel Sulz. Weil
Dossenschinken brutto für
netto verkauft werden, ent-
steht so der niedrigere Preis.

Hofer-Schinken werden ganz
ohne Sulzbeigabe herge-
stellt.

Wenn Ihr Lieferant Hofer-Schinken nicht
kennt, verlangen Sie bitte Bezugsquellen-
angabe durch

Schinken-Hofer

Bern, Beundenfeldstrasse 19

... aber gewiss,
nur bei Inserenten
kaufen!

Weinkarten Carte du jour Menükarten

Für fachgemässe Aus-
führung von Aufträ-
gen in

vom einfachsten bis
feinsten Genre bieten
wir Ihnen die beste
Gewähr

Koch & Utiger - Chur